



Commune de Grolley

MESSAGE N° 31
DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
du 15 avril 2024

Comptes de la Commune de Grolley pour l'exercice 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le présent message sur le résultat des comptes de la commune pour l'exercice 2023 :

Compte de résultats 2023 :

Total des charges	CHF	9'678'030.74
Total des revenus	CHF	<u>10'326'109.90</u>
Excédent de revenus	CHF	<u>684'079.16</u>

Le compte de résultats 2023 présente un **bénéfice de CHF 684'079.16**, résultat supérieur au budget qui annonçait un déficit de CHF 320'500.00.

Compte des investissements 2023 :

Total des dépenses	CHF	1'238'014.35
Total des recettes	CHF	<u>111'909.05</u>
Excédent de dépenses	CHF	<u>1'126'105.30</u>

1. Le compte de résultats 2023 en bref

Les comptes 2023 se soldent par un bénéfice de CHF 648'079.16. Les excédents de revenus fiscaux atteignent CHF 511'499, soit +8.5% par rapport aux prévisions budgétaires. Les charges de transfert (liées) sont moins élevées que le budget d'environ CHF 275'100 (après neutralisation de l'écriture du prélèvement du fonds de réserve des abris PC). Le respect du budget et une maîtrise des dépenses ont pour conséquence une modération des charges qui contribue au résultat de l'exercice 2023.

Pour les comptes de nature présentant des écarts importants entre le budget et les comptes, vous trouvez ci-dessous la liste :

Nature	Libellé	Montant en CHF
30	Charges de personnel	-9'311
31	Frais de fusion	15'999
33	Charges d'amortissement	-32'870
	Services sociaux	-121'432
	Service des curatelles	-15'024
	Service de la logopédie	-15'098
36	Cycle d'orientation	-48'808
	Crèche barbotine	-32'543
	RSS - subv. frais d'accompagnement dans EMS	-19'044
	Dissolution réserve assainissement caisse pension Etat	-88'757
	Restitution - Fonds rempl. places abris PC	348'536
	Impôts sur les gains immobiliers	212'530
	Impôts à la source - provision année fiscale 2023	140'000
40	Impôts sur le revenu	202'560
	Impôts sur la fortune	56'710
	Impôts sur les prestations en capital	48'252
	Impôts sur le bénéfice	-152'852
42	Remboursements et participations de tiers	68'263
45	Restitution - Fonds rempl. places abris PC	-348'536
46	Subventions cantonales (AES / camps)	19'458



+ Un écart positif exprime une augmentation des charges par rapport au budget

- Un écart négatif exprime une réduction des charges par rapport au budget

- Un écart négatif exprime une diminution des revenus par rapport au budget

+ Un écart positif exprime une augmentation des revenus par rapport au budget

1.1. Présentation du compte de résultats à 3 niveaux selon MCH2

La structure du compte de résultats à trois niveaux permet de distinguer les différentes opérations comptables :

- Résultat opérationnel : activité courante d'exploitation et de financement
- Résultat extraordinaire : activité non opérationnelle, ne pouvant être influencée
- Résultat total : modifie le capital propre

	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart
Charges d'exploitation	9'646'155.74	9'554'272.00	316'942.00
30 Charges de personnel	1'349'907.10	1'359'218.00	-9'310.90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitati	1'613'182.15	1'607'191.00	5'991.15
33 Amortissements du patrimoine administratif	431'988.15	464'858.00	-32'869.85
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	309'138.16	254'499.00	54'639.16
36 Charges de transfert	5'941'940.18	5'868'506.00	73'434.18
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00
Revenus d'exploitation	-9'967'705.71	-8'944'437.00	-1'023'268.71
40 Revenus fiscaux	-6'509'099.25	-5'997'600.00	-511'499.25
41 Revenus réguliers et de concessions	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	-1'173'594.56	-1'070'780.00	-102'814.56
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-348'535.65	0.00	-348'535.65
46 Revenus de transfert	-1'936'476.25	-1'876'057.00	-60'419.25
47 Subvention à distribuer	0.00	0.00	0.00
Résultats provenant des activités d'exploitation	-321'549.97	609'835.00	-931'384.97
34 Charges financières	22'763.60	18'700.00	4'063.60
44 Revenus financiers	-157'833.77	-130'880.00	-26'953.77
Résultats provenant des financements	-135'070.17	-112'180.00	-22'890.17
RESULTAT OPERATIONNEL	-456'620.14	497'655.00	-954'275.14
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	-191'459.02	-177'155.00	-14'304.02
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-191'459.02	-177'155.00	-14'304.02
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	-648'079.16	320'500.00	-968'579.16

Pour information	Comptes 2023	Budget 2023
39 Imputations internes - charges	9'111.40	0.00
49 Imputations internes - produits	-9'111.40	0.00

1.2 Charges par nature

1.2.1 Charges personnelles (30)

La masse salariale totale s'élève à CHF 1'349'907.10, ce qui représente une différence de CHF 9'310.90 par rapport au budget 2023, soit une diminution de 0.7%.

Les remboursements d'assurance (indemnité journalière maladie/accident) du personnel sont comptabilisés au crédit d'un compte de charges, matérialisant ainsi une réduction de charges de personnel : un total de CHF 8'229.50 a été versé par les assurances en 2023 : aucun montant était prévu au budget.

1.2.2. Amortissement du patrimoine administratif (33)

L'amortissement comptable de chaque objet du patrimoine administratif inscrit au bilan fait l'objet d'une imputation directe dans le centre de charges concerné. L'amortissement est calculé sur la base du coût du projet d'investissement et du taux prévu dans les directives établies par le Service des communes.

Pour les objets du patrimoine administratif ayant fait l'objet d'une réévaluation, les charges d'amortissements sont prélevées sur la réserve comptable constituée : prélèvement sur la réserve de réévaluation (9900.4895.00).

Le budget 2023 avait été réalisé avant les corrections. Les coûts historiques des investissements des 20 dernières années avaient été inventoriés et corrigés lors du bouclage des comptes 2022.

Par conséquent, les charges d'amortissement présentent une baisse de CHF 32'869.85 (-7.1%) par rapport au budget.

	Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
330	Amortissement des immobilisations corporelles du PA	383'159.20	434'503.00	350'230.10
332	Amortissement des immobilisations incorporelles du PA	48'828.95	30'355.00	40'632.20
	Total	431'988.15	464'858.00	390'862.30

1.2.4. Charges de transfert (36)

En neutralisant l'écriture de CHF 348'535.65 correspondant au remboursement au canton du fond pour les abris de protections civiles (voir commentaire du compte 1620.3690.00), les charges « liées » sont significativement moins élevées que le budget d'environ CHF 275'100.

Les différents services du canton ainsi que les associations se sont basés sur la population légale au 31.12.2021 (2'093). Pour la répartition des frais et décomptes 2023, ils se sont basés sur la population légale au 31.12.2022 (2'085).

Ci-dessous un bilan général de ce que l'on appelle plus couramment « les charges liées » :

	Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
360	Parts des revenus à des tiers	1'073'159.00	1'040'000.00	1'072'756.40
361	Dédommagements à des collectivités publiques	2'836'106.18	3'087'379.00	2'937'503.88
363	Subventions à des collectivités publiques et des tiers	1'684'139.35	1'741'127.00	1'777'294.89
369	Diverses charges de transfert	348'535.65	0.00	0.00
	Total charges de transfert (36)	5'941'940.18	5'868'506.00	5'787'555.17
450	Prélèvement des fonds et financement spéciaux	-348'535.65	0.00	0.00
	Total (sans 369)	5'593'404.53	5'868'506.00	5'787'555.17

1.3 Revenus par nature

1.2.4. Revenus fiscaux (40)

Les revenus fiscaux sont dessus du budget pour un montant de CHF 511'499.25. Les écarts proviennent principalement de l'impôt sur les personnes physiques qui augmentent de CHF 259'270.90 et des impôts sur les gains immobiliers qui sont en hausse de CHF 212'529.80. En revanche les impôts des personnes morales sont en dessous du budget pour un montant de CHF 164'267.00.

	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
Personnes physiques (revenu et fortune)	4'969'270.90	4'710'000.00	259'270.90	5.5%
Personnes morales (bénéfice et capital)	133'733.00	298'000.00	-164'267.00	-55.1%
Prestations en capital	198'252.30	150'000.00	48'252.30	32.2%
Impôts à la source	297'084.35	160'000.00	137'084.35	85.7%
Contribution immobilière	480'637.20	455'000.00	25'637.20	5.6%
Impôts sur les gains immobiliers	280'529.80	68'000.00	212'529.80	312.5%
Impôts sur les mutations	125'442.15	133'500.00	-8'057.85	-6.0%
Impôts sur chiens	8'553.55	8'000.00	553.55	6.9%
Autres impôts	15'596.00	15'100.00	496.00	3.3%
TOTAL	6'509'099.25	5'997'600.00	511'499.25	8.5%

1.4 Comptes de résultats par fonction

Les charges nettes des dicastères sont la plupart en dessous des prévisions, dont le plus grand écart, soit CHF 152'902.90, est enregistré dans le dicastère de la prévoyance sociale (5). Le dicastère des finances (9) affiche un excédent de revenus de CHF 565'827.14.

		Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
				CHF	%
0	Administration générale	956'784.47	1'000'511.00'	-43'726.53	-4.37
1	Ordre et sécurité publics, défense	127'674.91	108'749.00	+18'925.91	+17.40
2	Formation	2'597'135.24	2'721'820.00	-124'684.76	-4.58
3	Culture, sport et loisirs	190'899.05	178'980.00	+11'919.05	+6.66
4	Santé	827'899.95	851'216.00	-23'316.05	-2.74
5	Prévoyance sociale	1'149'737.10	1'302'640.00	-152'902.90	-11.74
6	Trafic et télécommunications	668'894.45	677'192.00	-8'297.55	-1.23
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	105'631.91	181'129.00	-75'497.09	-41.68
8	Economie publique	12'160.90	17'333.00	-5'172.10	-29.84
9	Finances et impôts	-7'284'897.14	-6'719'070.00	-565'827.14	+8.42

1.5 Commentaires généraux par chapitre

Vous trouvez, ci-dessous, la liste des principaux comptes dont les différences sont à l'origine des écarts constatés. De manière générale, les comptes de charges pour lesquels la différence est au moins de 10% a été retenue.

Un écart positif exprime aussi bien une augmentation des charges par rapport au budget qu'une augmentation des revenus dans les comptes de revenus, alors qu'un écart négatif exprime aussi bien une réduction des charges par rapport au budget qu'une diminution des revenus pour les comptes de revenus.

0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0110.3000.00 Jetons de présences, autorités et commissions	13'440.00	18'670.00	-5'230.00	-28.01

Trois séances de Conseil général étaient programmées pour l'année 2023, mais deux séances ont effectivement eu lieu.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0110.3130.00 Rémunération scrutateurs	2'720.00	2'100.00	620.00	29.52

Un siège était à repourvoir après la démission de M. Marc-Antoine Bovet au Conseil communal fin décembre 2022. Une élection complémentaire a eu lieu en février 2023.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision	15'742.10	11'800.00	3'942.10	33.41

Conformément à l'offre de l'organe de révision Core, un montant de CHF 7'000.00 TVA et frais de débours inclus, a été budgété. Cependant, une facture d'un montant de CHF 10'798.65 a été émise à la commune pour la révision des comptes 2022 ainsi que le contrôle du système de contrôle interne (SCI) lors d'une révision intermédiaire. Les articles 55 et 5 de la loi sur les finances communales (LFCo) introduisent l'obligation de disposer d'un système de contrôle interne (SCI) : l'organe de révision doit en attester l'existence.

Pour la mise en place du système de contrôle interne (SCI), la fiduciaire BDO avait soumis un devis de CHF 4'800.00 : pour la réalisation d'un inventaire des risques ainsi que la définition d'une centaine d'activités de contrôle, un montant de CHF 4'943.45 a été facturé.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0120.3099.00 Frais de représentation	11'231.70	14'100.00	-2'868.30	-20.34

Le souper des commissions : toutes les personnes conviées n'ont pas participé.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0210.3010.09 Remboursement de salaires du personnel (diminution)	-8'229.50	0.00	-8'229.50	100.00

Comme l'exige le plan comptable MCH2 transmis par le service des communes, les remboursements d'assurance du personnel (indemnités journalières maladie /accident) sont comptabilisés au crédit d'un compte de charges, matérialisant ainsi une réduction des charges de personnel au lieu d'être inscrits sur un compte de revenus. Ce compte a par conséquent un solde négatif. Les absences pour des raisons de maladie ou d'accident ne sont pas prévisibles et par conséquent pas prévues dans le budget.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0220.3102.00 Imprimés et publication	14'580.45	19'320.00	-4'739.55	-24.53

Un montant de CHF 12'000.00 était prévu au budget 2023 pour la nouvelle conception et impression de trois éditions du bulletin communal : deux exemplaires ont été imprimés : total des coûts effectifs CHF 7'197.60.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0220.3113.00 Matériel informatique (hardware)	9'613.10	6'500.00	3'113.10	47.89

Afin d'équiper deux nouveaux postes de travail, l'acquisition de deux ordinateurs portables incluant écrans, clavier et leur installation était prévu au budget pour CHF 6'500.00 : la facture s'élève à CHF 6'315.70.

Un ordinateur ne fonctionnant plus a dû être remplacé. L'achat d'un disque dur externe pour sauvegarder les anciens procès-verbaux a été effectué : montant des dépenses imprévues au budget : CHF 3'297.40.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0220.3130.00 Cartes d'identités	847.80	750.00	97.80	13.04

Le citoyen a la possibilité de renouveler sa carte d'identité auprès de l'administration : le service de la population et des migrants facture ces prestations. Le montant encaissé est comptabilisé dans un compte de produit 0220.4210.01.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0220.3130.03 Honoraires, frais d'étude de fusion	22'106.60	0.00	22'106.60	100

Des prestations telles la conception, impression et envoi d'une brochure explicative de la fusion envoyée aux citoyens, la création d'un site internet grolley-ponthaux.ch, frais liés aux séances d'information aux sociétés et population ont été engagées en 2023. La répartition des frais avec la Commune de Ponthaux se base sur la population légale au 31.12.2022.(voir compte 0220.4260.01). Lors de l'élaboration du budget 2023, un montant aurait dû être prévu mais celui-ci a été omis.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0220.3132.01 Honoraires et frais d'avocats	8'199.30	6'000.00	2'199.30	36.66

Une procédure a été traitée au cours de l'année 2023.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0220.3134.00 Primes d'assurances de choses	12'791.65	10'711.00	2'080.65	19.43

Une nouvelle police d'assurance RC entreprise a été conclue fin 2022, entrée en vigueur dès 2023 : l'augmentation de la prime n'a pas pu être prise en compte pour le budget 2023.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0220.3162.00 Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	3'352.50	2'950.00	402.50	13.64

Le prix de location a augmenté à la suite du changement de l'imprimante /photocopieuse en cours d'année 2023.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0220.4260.01 Participation de tiers – fusion	6'107.90	0.00	6'107.90	100.00

Répartition des frais de fusion basée sur la population légale au 31.12.2022 : refacturation à la Commune de Ponthaux (voir compte 0220.3130.03)

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
0290.3120.50 Eau, énergie, combustible, élimination déchets Auberge	18'701.45	23'000.00	-4'298.55	-18.69

Depuis 2023, la facture d'électricité relative à la salle, à l'Auberge de la Gare est directement adressée au locataire : env. CHF 2'000 / année. L'autre écart budgétaire concerne le chauffage à distance : CHF -2'298.55

1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%Ecart
1400.3612.10 Association régionale - Curatelles	75'975.71	91'000.00	-15'024.29	-16.51

Un montant de CHF 90'625.70, basé sur le budget communiqué par l'Association, a été versé en 2023. En juin 2023, l'Association nous a fait part d'un excédent de charges 2022 : la commune devait participer à hauteur de CHF 2'822.15. Durant l'année 2023, le service des curatelles nous a fait parvenir des factures relatives à la rémunération des curateurs pour lesquelles les bénéficiaires des prestations ne peuvent pas payer.

Finalement, en 2022, l'Association, en manque de liquidité, avait demandé de verser un acompte supplémentaire : la commune de Grolley avait donc versé CHF 21'472.14 en 2022. Cette somme a été remboursée fin 2023.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
1500.3612.00 Participation Direction de Sauvetage (inter-pompier)	42'730.35	0.00	42'730.35	100.00

Le budget 2023 de CHF 45'800.00 était saisi sous le compte 1506.3612.01. La répartition des frais 2023 du bataillon Sarine se monte à CHF 45'655.10. La commune de Belfaux, qui gérait l'entente sapeurs-pompiers jusqu'à fin 2022, a versé un montant de CHF 2'924.75 en 2023 correspondant à la dissolution de la réserve du fond.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
1500.3612.01 Versement au RSS taxes non-pompiers facturées	57'041.00	0.00	57'041.00	100.00

Ce nouveau compte de charges fait suite à la reprise de la gestion des sapeurs-pompiers dès 2023 par le Réseau Santé Sarine RSS : celui-ci facture à la commune la taxe d'exemption que le commune facture aux personnes concernées (voir compte 1500.4200.00).

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
1500.4200.00 Taxe non-pompiers	57'041.00	38'000.00	19'041.00	50.11

Le montant de la taxe annuelle d'exemption est fixé à CHF 100.00. Le produit total des taxes non-pompier encaissées par la commune est reversé au réseau Santé Sarine RSS. Les conditions d'exonération définies par le RSS est différent de l'ancien règlement communal. Lors de l'envoi de la facturation, une lettre explicative a été annexée : 106 demandes d'exonération ont été traitées.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
1506.3612.01 Participation Direction de Sauvetage (inter-pompier)	0.00	45'800.00	-45'800.00	-100.00

Le budget 2023 de CHF 45'800.00 était saisi sous le compte 1506.3612.01. La répartition des frais 2023 du bataillon Sarine se monte à CHF 45'655.10. La commune de Belfaux, qui gérait l'entente sapeurs-pompiers jusqu'à fin 2022, a versé un montant de CHF 2'924.75 en 2023 correspondant à la dissolution de la réserve du fond.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
1620.3690.00 Autres charges de transfert (Fonds PC)	348'535.65	0.00	348'535.65	100.00

La gestion du fonds de contributions de remplacement des places protégées (abris de protection civile) incombe au canton : conformément à l'art. 5 al. 5 de la loi du 6 décembre 2012 modifiant la loi cantonale sur la protection civile, le solde résiduel des fonds communaux devait être transféré au plus tard au 31.12.2023. Pour le versement du solde du fonds, le canton a demandé de comptabiliser l'écriture par le compte de charges 1620.3690.00. Pour la dissolution de la réserve (compte du bilan 20910.00), il a été demandé de comptabiliser l'écriture par le compte de revenu 1620.4501.00. Ces écritures n'ont aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
1620.4501.00 Prélèvement sur fonds PC	348'535.65	0.00	348'535.65	100.00

Voir commentaires sous 1620.3690.00.

2 FORMATION

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2120.3113.00 Achat de matériel informatique (hardware)	12'325'.35	10'500.00	1'825.35	17.38

L'achat de 8 portables Mac a dépassé le budget initial en raison d'un prix unitaire plus élevé que prévu.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2120.3118.00 Achat de logiciel informatiques (software)	492.75	1'500.00	-1'007.25	-67.15

L'application suisse Klapp est la solution officiellement choisie par le canton pour communiquer entre l'école et les parents. Le canton a finalement décidé de prendre en charge la licence mais seulement depuis la rentrée scolaire.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2120.3158.00 Contrats de maintenance	3'101.75	1'800.00	1'301.75	72.32

Le Conseil communal a décidé d'acquérir auprès d'une entreprise un pack de 20 heures pour le support informatique qui n'était pas prévu dans le budget.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2120.3170.00 Frais de transport & dédommagements	908.10	700.00	208.10	29.73

Pour les parents ne maîtrisant pas la langue française, les services de traduction lors des réunions de parents sont fournis par Caritas : la commune refacture la moitié des frais au service de l'enseignement obligatoire (SEnOF)

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2120.3612.00 Contribution communale, serv. logo., psycho., psychomotricité	66'537.45	81'635.00	-15'097.55	-18.49

En 2023, la commune de Villars-sur-Glâne a reçu une contribution financière de CHF 77'550.95 alors que le montant budgété était de CHF 81'635.00 (CHF -4'084.05). A la suite du décompte final de l'année 2022, un remboursement de CHF 11'013.50 a été effectué.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2120.4260.00 Remboursement et participations de tiers	3'492.75	0.00	3'492.75	100.00

Une vente à l'école pour l'organisation des camps a été organisée : le bénéfice a été comptabilisé dans ce compte.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2120.4631.01 Subventions cantonales J+S	3'906.30	0.00	3'906.30	100.00

Pour l'organisation du camp de ski et du camp vert, des demandes de subventions auprès du service des sports ont été déposées.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2130.3612.00 Participation au cycle d'orientation	766'042.00	814'850.00	-48'808.00	-5.99

Selon les comptes 2023 de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, l'excédent de charges à répartir aux communes se montait à CHF 30'598'100.00 alors que leur budget prévoyait un excédent de charges de CHF 31'855'500.00.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2170.3130.00 Frais de ports et téléphones	8'792.30	4'680.00	4'112.30	87.87

Le wifi étant hors service, le conseil communal a décidé de mandater une entreprise afin d'installer et configurer un nouveau wifi ainsi qu'internet.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2170.3130.01 Frais de conciergerie externe	937.00	8'560.00	-7'623.00	-89.05

Lors de l'élaboration du budget 2023, il était prévu de mandater du personnel pour effectuer les grands travaux de nettoyage d'été : la commune a engagé en 2023 des étudiants (voir compte 2170.3010.00 « Salaires du personnel communal »).

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2170.3144.00 Entretien et rénovation du bâtiment	50'954.05	60'0870.00	-9'915.95	-16.29

Au budget 2023, il était prévu un montant de CHF 26'000.00 afin de changer l'éclairage de la salle de gymnastique : un montant de CHF 23'152.55 pour la réalisation des travaux a été facturé.

De plus, un détecteur de mouvement dans la salle des maîtres a été installé : le devis mentionnait CHF 870.00. Finalement une facture de CHF 814.20 a été adressée.

Un montant de CHF 7'000.00 pour la réparation de stores dans les salles classe est prévu chaque année : en 2023, aucune réparation n'a été nécessaire.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2170.3144.01 Entretien et rénovation partie extérieure du bâtiment	5'137.30	3'750.00	1'387.30	36.99

Une réparation de la tyrolienne se situant sur la place de jeux à l'école était nécessaire afin de garantir la sécurité : CHF 871.80. Un tuyau de descente a dû être remplacé à la suite de déprédations : CHF 355.10.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2180.3010.01 Salaires Accueil extra-scolaire - AES	52'176.95	40'200.00	11'976.95	29.79

Le budget 2023 s'est basé sur les budgets des années précédentes de l'Association de la Montgolfière. L'augmentation de la fréquentation des enfants à la rentrée scolaire a nécessité du personnel payé à l'heure en particulier les jeudis et lors des repas.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2180.3105.00 Frais de repas -AES	19'987.95	14'000.00	5'987.95	42.77

Le budget 2023 s'est basé sur les chiffres de l'Association de la Montgolfière : les repas livrés jusqu'à fin juillet 2023 par un prestataire coûtait CHF 8.00 à l'unité. Ayant arrêté, un autre prestataire a été trouvé : le prix du repas a également augmenté. Le nombre d'enfants inscrits aux repas est aussi en hausse. Les frais de repas sont refacturés entièrement aux parents. (2180.4260.00).

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2180.3130.00 Frais de ports et téléphones - AES	2'121.85	275.00	1'846.85	671.58

L'installation du Wifi n'était pas prévue au budget.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2180.4260.00 Participation des parents – AES	142'421.50	102'500.00	39'921.50	38.95

La fréquentation a sensiblement augmenté depuis la dernière rentrée scolaire : les frais de garde sont facturés aux parents en tenant compte de leur revenu. Les frais de repas qui ont augmentés sont quant eux entièrement refacturés aux parents.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2180.4631.00 Subventions cantonales - AES	17'551.55	2'000.00	15'551.55	777.58

Une demande de subvention auprès du service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) pour la création de nouvelles places à l'AES a été déposée : une subvention de CHF 11'776.00 a été versée.

Un montant total de CHF 5'775.55 a été versé par le SEJ pour les enfants de 1H et 2H fréquentant l'AES. Il était prévu au budget un montant de CHF 2'000.00.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
2193.3170.00 Part. aux dépenses culturelles de l'école	8'009.25	11'410.00	-3'400.75	-29.81

Un montant de CHF 1'700.00 était prévu au budget pour le changement du logo de l'école primaire – école du bonheur. Ce projet est pour l'instant suspendu à la suite du nouveau cercle scolaire.

3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
3291.3636.00 Part. communale à la culture locale	39'591.15	32'240.00	7'351.15	22.80

La participation aux activités (concerts) durant les marchés primeurs a été respectée. A la suite de la visite du service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, l'installation d'un chauffe-eau était exigée. De plus, l'octroi de patente a nécessité des émoluments qui n'étaient pas prévus au budget. L'impression et l'envoi des flyers et tous ménages liés aux marchés étaient plus élevés que prévu.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
3410.3140.00 Entretien de la place de sport	38'190.30	24'600.00	13'590.30	55.25

À la suite des dégâts occasionnés par des véhicules sur le terrain de foot (drifts), sa remise en état s'est montée à CHF 5'940.75. Si ce montant n'était pas prévu au budget, l'assurance a pris en charge. (Remboursement sous le compte 3410.4260.00)

Une plante invasive qui rend le sol stérile a été détectée sur le terrain de foot : afin d'y remédier rapidement sur la zone concernée, une offre avait été demandée aux entreprises spécialisées dans ce domaine. Au vu de l'urgence et afin d'éviter que cette plante se propage, l'offre a été validée par le Conseil communal.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
3410.3144.00 Entretien des bâtiments	6'253.55	5'180.00	1'073.55	20.72

Un contrôle périodique et une remise en état de l'électricité de la buvette n'était pas prévu au budget : CHF 1'118.75.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
3410.4260.00 Remboursement et participation de tiers	5'940.75	0.00	5'940.75	100.00

À la suite des dégâts occasionnés par des véhicules sur le terrain de foot (drifts), sa remise en état s'est montée à CHF 5'940.75. Si ce montant n'était pas prévu au budget, l'assurance a pris en charge. (Frais comptabilisés sous le compte 3410.3140.00)

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
3420.3636.00 Participation Passeport- vacances	0.00	250.00	-250.00	-100.00

Le comité du passeport vacances Fribourg a annoncé la fin de ses activités au printemps 2023 : le comité, faute de bénévoles, n'est plus en mesure d'assumer l'organisation.

4 SANTÉ

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
4120.3631.00 Participation subv. frais accompagnement personnes âgées	352'655.20	371'700.00	-19'044.80	-5.12

La participation financière pour l'année 2023 se monte à CHF 373'377.25, donc proche du budget 2023 communiqué par le service de la prévoyance sociales (SPS). Conformément au décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la prise en charge, dans le cadre des mesures financières COVID, des surcoûts des EMS, le SPS a remboursé le montant CHF 20'722.05 en fin d'année 2023.

5 PRÉVOYANCE SOCIALE

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
5451.3636.00 Subventions aux crèches et garderie	157'457.20	190'000.00	-32'542.80	-17.13

La crèche Barbotine avait annoncé pour le budget 2023 la participation financière de la commune de Grolley de CHF 135'000.00. La commune a effectivement versé CHF 103'338.15 pour l'année 2023. La fréquentation des enfants habitant à Grolley a diminué au profit des enfants provenant des communes de Belfaux et Misery. Par rapport à 2022, la participation était de CHF 125'376.40. De plus, la commune a dû participer à l'excédent de charges d'un montant de CHF 23'828.10. Pour 2023, la crèche Barbotine a communiqué que l'excédent de charges sera compensé par son capital.

La participation financière aux autres crèches de la région se monte à CHF 54'119.05 alors qu'il était estimé CHF 55'000.00 au budget.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
5451.3636.01 Subventions pour l'Accueil familial de jour	41'956.80	30'000.00	11'956.80	39.86

La subvention communale tient compte de la situation financière des parents ainsi que l'âge de l'enfant. Le nombre d'enfants gardés a augmenté : il est passé de 22 enfants en 2021 à 28 enfants à 2023.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
5451.4260.00 Participation des parents – Ecole maternelle	9'992.00	13'000.00	-3'008.00	-23.14

Le nombre d'enfants inscrits à l'école maternelle est resté identique à l'année passée. En revanche, les subventions en 2023 ont été plus importantes.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
5720.3000.00 Jetons de présence, autorités et commissions	8'484.80	6'797.00	1'687.80	24.83

Une nouvelle commission des séniors a été créée en 2023.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
5720.3611.01 Part. LASoc, services sociaux	232'267.30	353'700.00	-121'432.70	-34.33

Les acomptes versés en 2023 correspondent au budget 2023 transmis par le service social de la Sonnaz, soit CHF 353'700.00.

En outre, le service social de la Sonnaz a adressé une facture pour la participation communale de la part incendie sur les assurances ménage des personnes bénéficiaires de l'aide sociale pour les années 2020 – 2022 pour un montant total de CHF 862.55.

En juillet 2023, un montant de CHF 122'293.55 correspondant à la répartition du résultat 2022 du service social a été versé.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
5720.3611.02 Part. aux frais fonct. Centre inform. prof. J&A	2'084.10	1'050.00	1'034.10	98.49

La Ville de Fribourg facture aux différentes communes chaque année pour l'année précédente les frais facturés par le centre d'info professionnelle. La répartition des frais se base sur la population légale. En 2023, les communes ont reçu le décompte pour 2022 et également pour 2023.

6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
6150.3111.01 Service hivernal des routes	2'292.95	10'500.00	-8'207.05	-78.16

Les évolutions par rapport aux années précédentes et au budget sont liées à la météo, plutôt clémente en 2023.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
6150.3151.00 Frais de véhicules et de machines	13'854.65	11'000.00	2'854.65	25.95

Remplacement du transmetteur d'impulsions pour la saleuse ainsi qu'une cuve de 600L (défectueux) : CHF 3'799.55.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
6150.4472.00 Location places de parc Edilité	1'800.00	0.00	1'800.00	100.00

Location exceptionnelle à des tiers des places de parc situées à l'édilité pour une période définie.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
6210.3611.00 Part. au fond fédéral d'infrastructure ferroviaire	17'994.00	14'885.00	3'109.00	20.89

Comme la nature du compte l'indique, ce sont des charges de transfert (liées). Le budget 2023 a été transmis par le service de la mobilité (SMo). Finalement la contribution est plus élevée que prévue. La part des communes fribourgeoises (13.78%) est de CHF 2'827'390. La répartition est basée sur la population légale des communes.

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
7101.3130.01 Frais de ports et téléphones	1'248.82	1'000.00	248.82	24.88%

La participation à l'achat d'un nouveau natel était prévue dans le compte 6150.3130.00 pour un montant de CHF 300.00. Le montant de l'appareil a été débité de la facture de mobile : la différence a été facturée au collaborateur (compte 7101.4260.00).

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
7201.3321.90 Amortissements non planifiés, immobilisations incorporelles	8'196.75	0.00	8'196.75	100.00

Le crédit d'études voté en 2014 relatif à la mise en séparatif « Fin du Chêne » a été comptabilisé dans ce compte pour un total de dépenses CHF 8'196.75. Selon le règlement des finances, seuls les crédits d'engagement de plus de CHF 50'000.00 peuvent être activés.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
7301.3130.00 Frais de transport	17'720.90	16'000.00	1'720.90	10.76

Les frais de transport ont augmenté durant l'année 2023.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
7301.3130.02 Frais d'élimination des déchets recyclés	57'878.20	50'000.00	7'878.20	15.76

Les frais d'élimination mais en particulier les tonnages ont augmenté. On peut relever notamment les déchets encombrants : le tonnage annuel 2022 était 28.76 contre 35.72 en 2023.

8 ÉCONOMIE PUBLIQUE

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
8710.3130.00 Cotisations aux associations	1'600.00	1'300.00	300.00	23.08%

La cotisation annuelle perçue par l'Association de cité de l'énergie se montait à CHF 1'300.00. En 2023, elle est montée à CHF 1'600.00. La résiliation auprès de cette association a pris effet au 31.12.2023.

9 FINANCES ET IMPÔTS

Impôts ordinaires

Les impôts ordinaires 2023 sur les personnes physiques et morales font l'objet d'une évaluation qui se base sur les éléments suivants :

- Impôts 2023 effectivement facturés (décès, départ à l'étranger, liquidation...)
- Chiffres retenus pour le budget 2023
- Nouvelle estimation des revenus fiscaux 2023 sur la base des cotes 2021 et des progressions évaluées par le service cantonal des contributions.
- Acomptes 2023 facturés (basés sur les derniers décomptes connus)
- Impôts 2022 et des années antérieures dont le solde a été facturé en 2023.

Impôts sur les personnes physiques

Impôts sur le revenu

La facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage pour une durée d'environ une année et demie. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'effectuer des provisions pour les impôts qui restent à facturer en 2022 et pour toute l'année 2023.

Une prévision pour l'année fiscale 2021 se montait à CHF 340'000.00 : finalement un montant de CHF 715'811.15 a été facturé en 2023.

Lors de l'établissement du budget 2023, nous disposions que les impôts 2020. L'évaluation des revenus a été adaptée.

Pour la prévision de l'année fiscale 2023, il a été retenu que à la suite de l'arrêt du tribunal cantonal du 23.01.2024, le service cantonal des contributions (SCC) ne pourra plus taxer l'impôt minimal de CHF 50.00.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9100.4000.00 Impôts sur le revenu - année fiscale	4'190'644.40	4'190'000.00	644.40	0.02
9100.4001.10 Impôts sur le revenu – années précédentes	451'916.05	250'000.00	201'916.05	80.77
TOTAL	4'642'560.45	4'440'000.00	202'560.45	4.56

Schéma des écritures :

		- Impôt s/revenu 2023 +		
			191.85	Facturation effective année fiscale 2019
Extourne provision 2020	10'000.00	1'032.55		Facturation effective année fiscale 2020
Extourne provision 2021	340'000.00	715'811.15		Facturation effective année fiscale 2021
Extourne provision 2022	3'950'000.00	3'518'769.65		Facturation effective année fiscale 2022
Facturation effective années fiscales 2017-2018	3'889.15			
			520'000.00	Provision année fiscale 2022 (solde à facturer)
			10'644.40	Facturation effective année fiscale 2023
			4'180'000.00	Provision année fiscale 2023
	4'303'889.15	8'946'449.60		
TOTAL impôt s/revenu		4'642'560.45		

Impôts sur la fortune

Les revenus restent stables malgré l'augmentation de la fortune imposable dès 2021 en raison de la réforme de la LICD (modifications législatives du barème de l'impôt sur la fortune).

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9100.4001.00 Impôts sur la fortune – année fiscale	280'000.00	250'000.00	30'000.00	12.00
9100.4001.10 Impôts sur la fortune – années précédentes	46'710.45	20'000.00	26'710.45	133.55
TOTAL	326'710.45	270'000.00	56'710.45	21.00

Schéma des écritures :

		- Impôt s/fortune 2023 +		
		0.00	0.00	Facturation effective année fiscale 2019
Extourne provision 2020	0.00	819.45	819.45	Facturation effective année fiscale 2020
Extourne provision 2021	40'000.00	85'050.55	85'050.55	Facturation effective année fiscale 2021
Extourne provision 2022	280'000.00	180'840.45	180'840.45	Facturation effective année fiscale 2022
			100'000.00	Provision année fiscale 2022 (solde à facturer)
			0.00	Facturation effective année fiscale 2023
			280'000.00	Provision année fiscale 2023
	320'000.00		646'710.45	

TOTAL impôt s/fortune 326'710.45

Impôts sur les prestations en capital

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9100.4000.30 Impôts sur les prestations en capital	198'252.30	150'000.00	48'252.30	32.2

Cet impôt dépend du nombre de transactions et du montant des capitaux versés à des privés dans le cadre du 2^{ème} et 3^{ème} pilier. La progression de ces revenus est une bonne surprise.

Le budget 2023 s'est basé sur les 5 dernières années comptables 2017 – 2021 :



Impôts à la source

La fiduciaire Core avait recommandé de provisionner les revenus de l'année fiscale. Pour la 1^{ère} fois, un montant de CHF 140'000.00 est provisionné pour l'année fiscale.

Le montant de CHF 157'084.35 du compte 9100.4002.10 correspond aux années fiscales 2013 – 2022.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9100.4002.00 Impôts à la source – année fiscale	140'000.00	160'000.00	-20'000.00	-12.50
9100.4002.10 Impôts à la source – années précédentes	157'084.35	0.00	157'084.35	100.00
TOTAL	297'084.35	160'000.00	137'084.35	85.68

Impôts sur les personnes morales

En raison de la réforme fiscale RFFA entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, les recettes des impôts sur le bénéfice et le capital pour les années 2020 à 2023 sont difficilement estimable : l'impôt sur le capital ne sera dû que la situation où l'impôt sur le bénéfice est inférieur à l'impôt sur le capital.

Impôts sur le bénéfice

Les premiers avis de taxation 2022 transmises par le canton en 2023 démontrent que le bénéfice imposable pour certains contribuables a chuté par rapport aux années 2020 et 2021.

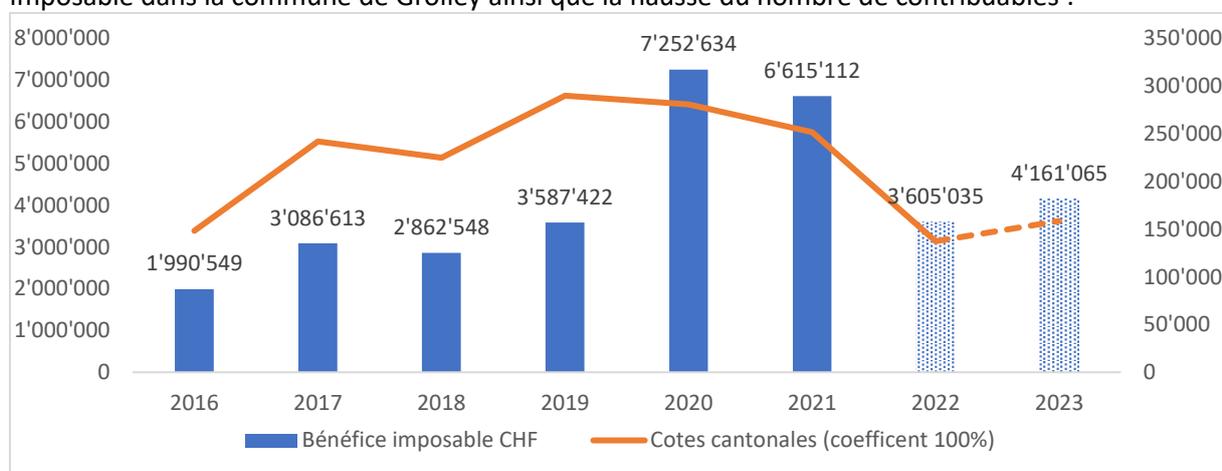
La volatilité du rendement de cet impôt est largement supérieure à celui de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéfices des entreprises fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. Pour l'année fiscale 2023, le budget prévoyait un revenu de CHF 227'000.00. Les entreprises concernées par la baisse de bénéfice en 2022 confirment cette tendance en 2023 : les acomptes 2023 ont donc été adaptés et la provision a été réévaluée en conséquence.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9100.4010.00 Impôts sur le bénéfice des personnes morales – année fiscale	130'000.00	227'000.00	-97'000.00	-42.73
9100.4010.10 Impôts sur le bénéfice des personnes morales – années précédentes	-5'851.90	50'000.00	-55'851.90	-111.70
TOTAL	124'148.10	277'000.00	152'851.90	-55.18

Schéma des écritures :

		- Impôt sur le bénéfice +	
		207.55	Facturation effective année fiscale 2019
Extourne provision 2020		61.25	Facturation effective année fiscale 2020
Extourne provision 2021	10'000.00	56'199.95	Facturation effective année fiscale 2021
Extourne provision 2022	160'000.00	67'628.50	Facturation effective année fiscale 2022
Facturation effective années fiscales 2017-2018	4'949.15		
		45'000.00	Provision année fiscale 2022 (solde à facturer)
		0.00	Facturation effective année fiscale 2023
		130'000.00	Provision année fiscale 2023
	174'949.15	299'097.25	
TOTAL impôt s/bénéfice		124'148.10	

La baisse des taux d'imposition du bénéfice a été compensée par l'augmentation du bénéfice imposable dans la commune de Grolley ainsi que la hausse du nombre de contribuables :

**Impôt sur le capital**

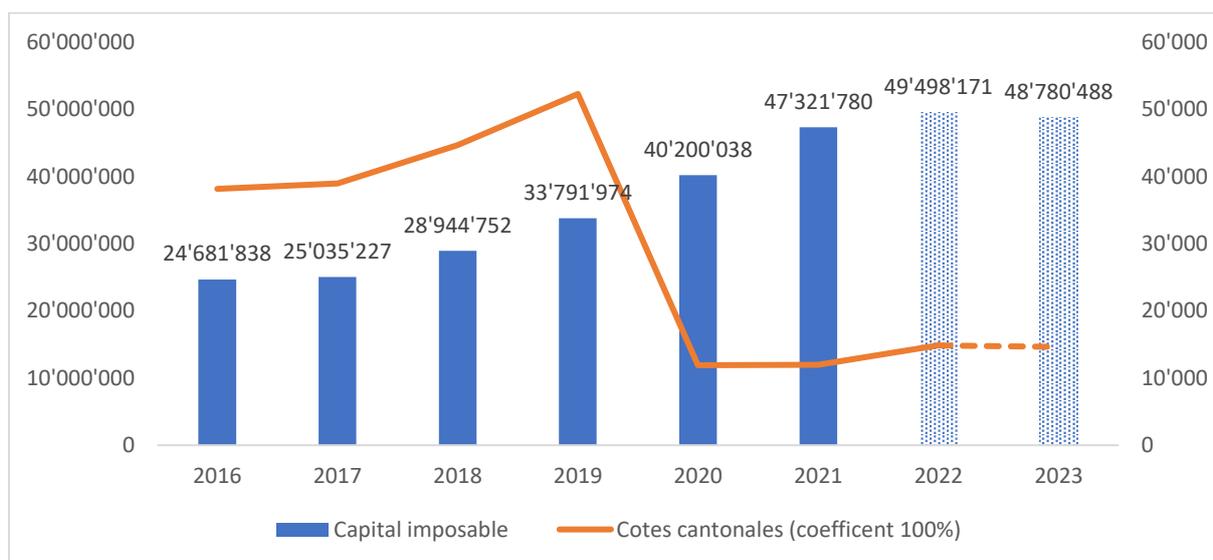
Pour l'année fiscale 2023, le budget prévoyait un revenu de 20'000.00. Le montant de la provision a été ajustée à la situation, soit une diminution de CHF 8'000.00.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9100.4011.00 Impôts sur le capital des personnes morales – année fiscale	12'000.00	20'000.00	-8'000.00	-40.00
9101.4011.10 Impôts sur le capital des personnes morales – années précédentes	-2'415.10	1'000.00	-3'415.10	-341.51
TOTAL	9'584.90	21'000.00	-11'415.10	-119.09

Schéma des écritures :

		- Impôt s/capital 2023 +		
			4.00	Facturation effective année fiscale 2019
Extourne provision 2020	0.00		0.00	Facturation effective année fiscale 2020
Extourne provision 2021	2'000.00		809.60	Facturation effective année fiscale 2021
Extourne provision 2022	13'000.00		11'782.65	Facturation effective année fiscale 2022
Facturation effective années fiscales 2013-2018	11.35			
			0.00	Provision année fiscale 2022 (solde à facturer)
			0.00	Facturation effective année fiscale 2023
			12'000.00	Provision année fiscale 2023
	15'011.35		24'596.25	

TOTAL impôt s/capital 9'584.90



Autres impôts

Contribution immobilière

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9101.4021.00 Contribution immobilière – année fiscale	479'706.20	450'000.00	29'706.20	6.60
9101.4021.10 Contribution immobilière – années précédentes	931.00	5'000.00	-4'069.00	-81.38
TOTAL	480'637.20	455'000.00	25'637.20	5.63

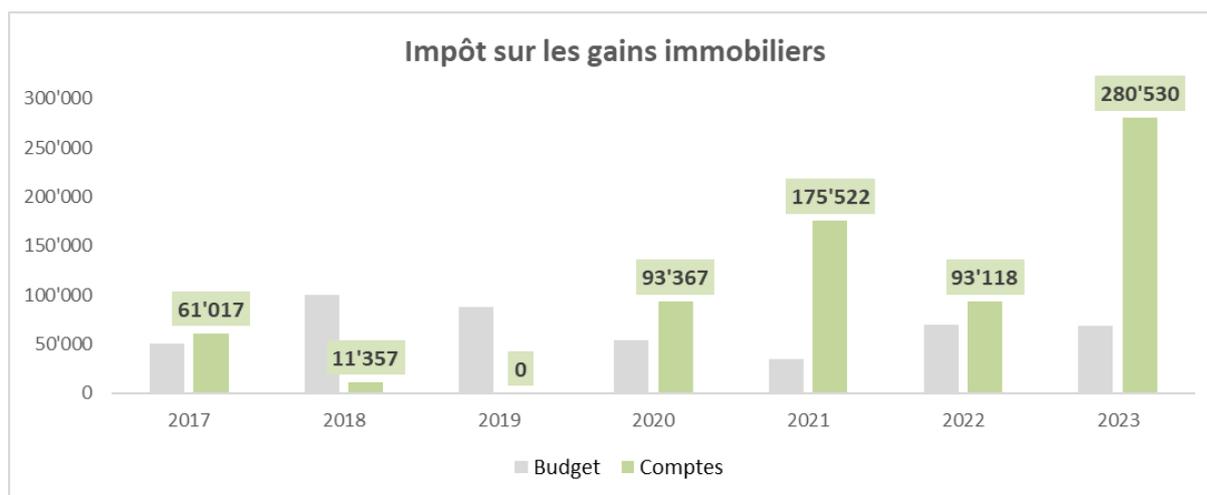
La commune a facturé en 2023 un total de CHF 480'637.20 sur la base de la valeur fiscale des biens immobiliers. La base de calcul est la dernière valeur fiscale connue au 31 décembre de l'année précédente.

A la suite d'une proposition du Conseil général, les propriétaires ont reçu la facture de la contribution immobilière 2023 fin octobre 2023.

Impôt sur les gains immobilier et les plus-values

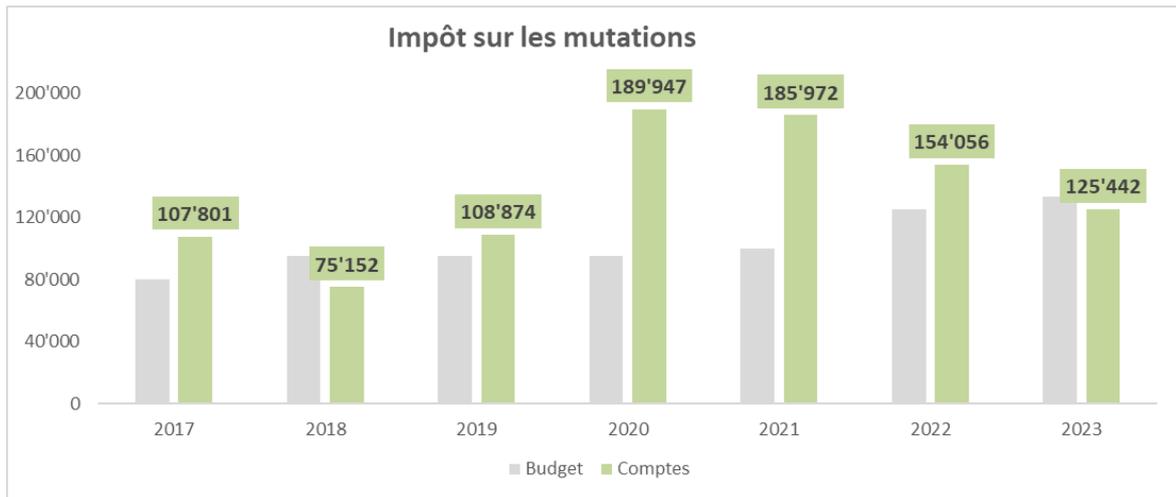
Le montant de CHF 68'000.00 prévu au budget 2023 s'est basé sur la moyenne des comptes 2017 – 2021. Ce type de produit est difficile à estimer et est très variable d'une année à l'autre.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9101.4022.00 Impôt sur les gains immobilier et les plus-values	280'529.80	68'000.00	212'529.80	312.54

**Impôt sur les mutations**

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9101.4023.00 Impôt sur les mutations	125'442.15	133'500.00	-8'057.85	-6.04

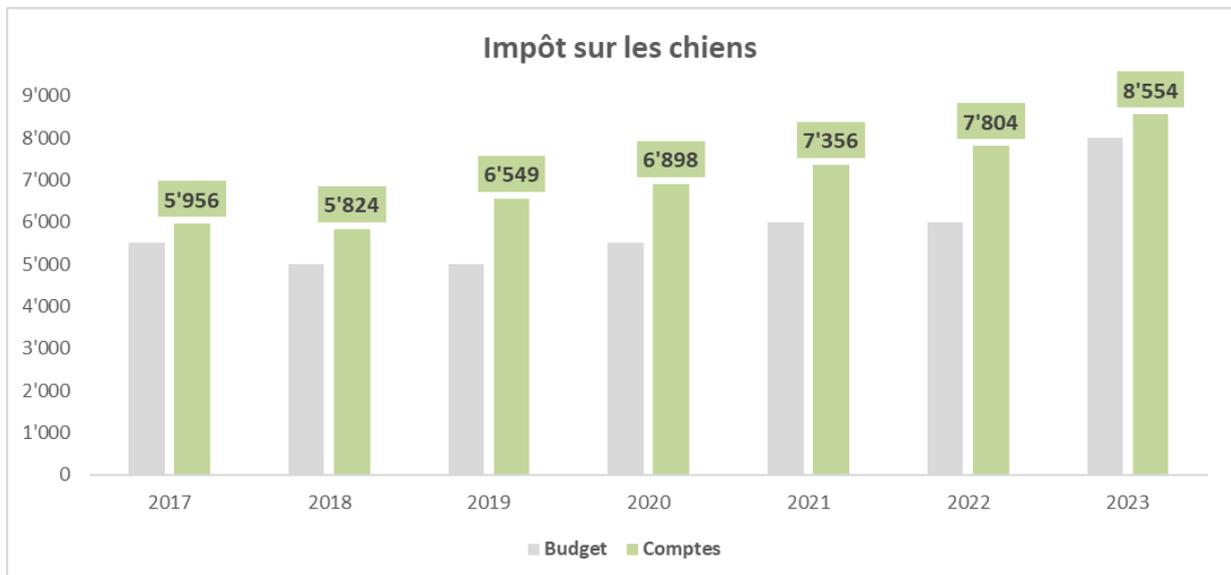
Le budget 2023 se base sur les 5 dernières années comptables 2017 – 2021. Ce revenu est également difficile à prévoir. Il évolue en fonction des différentes transactions immobilières.



Impôt sur les chiens

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9101.4033.00 Impôt sur les chiens	8'553.55	8'000.00	553.55	6.92

Le nombre de chiens est en constante augmentation.



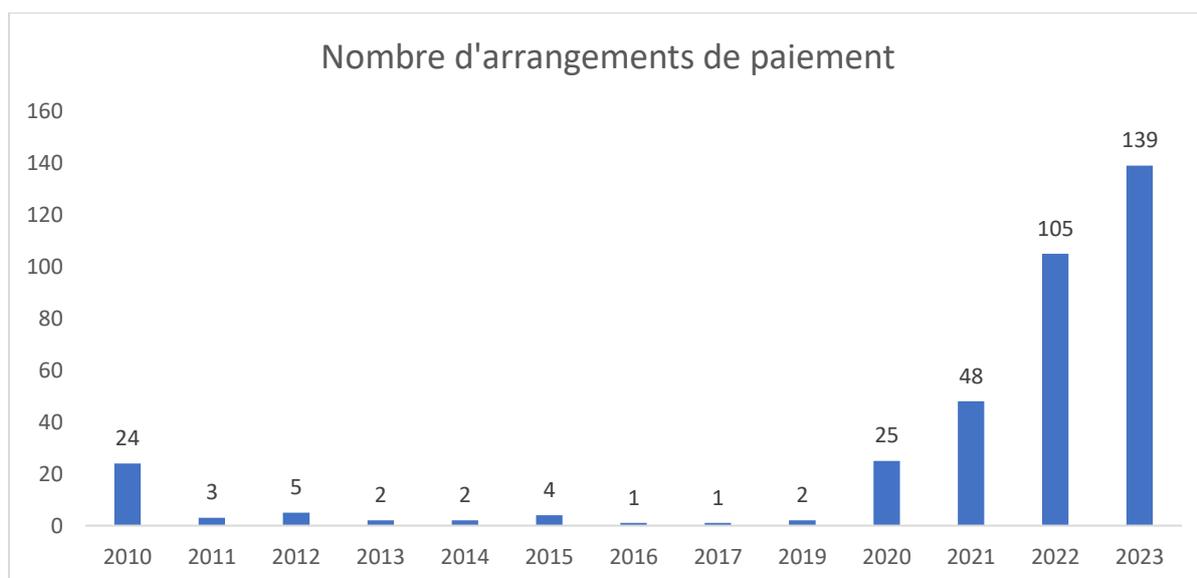
Autres postes du chapitre finances

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9610.4400.00 Intérêts des liquidités	725.95	0.00	725.95	100.00

Après les intérêts négatifs, le retour aux intérêts créanciers sur les comptes de liquidité.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9610.4401.00 Intérêts des créances et comptes courants	17'344.53	5'000.00	12'344.53	246.89

Le revenu concerne principalement les intérêts facturés lors d'arrangement. Leur nombre a explosé en 2022 et 2023. Les demandes de paiement par mensualités en 2023 concernent les impôts pour plus de 94%. Le solde concerne les taxes (eau/ épuration).



Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9710.4699.00 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	564.90	700.00	-135.10	-19.30

Les caisses de compensation ont été mandatées par l'office fédéral de l'environnement (OFEV) pour la redistribution de la taxe CO2. La redistribution du produit de la taxe sur le CO2 est proportionnelle à la masse salariale AVS. En 2023, tous les employeurs reçoivent CHF 0.662 par tranche CHF 1'000.00 de la masse salariale AVS des employés en 2021. Le taux appliqué en 2022 était CHF 0.852.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9900.3611.00 Provision pour la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg	-88'757.23	0.00	-88'757.23	100.00

Afin de faire face aux charges liées à la modification de la loi sur la caisse de prévoyance de l'Etat, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, une provision avait été constituée en 2019 de CHF 266'000 (compte du bilan 20860.00). La provision a été utilisée en partie lors du bouclage 2022. Le solde de la provision, soit CHF 88'757.23 doit être dissoute par le compte 9900.3611.00 postes non ventilables. Sur recommandation du service des Communes, la dissolution s'effectue par cette rubrique.

Compte Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	
			CHF	%
9900.4895.00 Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	191'459.02	177'155.00	14'304.02	8.07

Le patrimoine administratif (PA) a été réévalué en 2021 lors du passage de MCH2 et corrigé lors du bouclage des comptes 2022. Les amortissements des objets qui étaient amortis avant réévaluation sont prélevés sur cette réserve qui sera dissoute au 31 décembre 2030.

Les règles d'utilisation et de dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine administratif sont définies dans la directive 12 du Service des communes.

2. Le compte des investissements

Le compte des investissements se solde par un excédent de dépenses de CHF 1'126'105.30 : le budget prévoyait CHF 3'802'300.00. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution. Le tableau de la situation des investissements renseigne des investissements en cours et terminés.

2.1 Situation des investissements au 31.12.2023

Objet	Voté en	CREDITS Votés	Dépenses / recettes en 2023	Total dépenses / recettes au 31.12.2023	Solde des crédits au 31.12.2023	Commentaires	T = Terminé C = en cours
0 Administration générale							
Rénovation du bâtiment de l'administration	2019	400'000.00	8'500.75	399'667.95	332.05		
Rénovation du bâtiment de l'administration - crédit additionnel - M16/22	2022	60'000.00	76'569.20	76'569.20	-16'569.20	Travaux finis en 2023	T
Rénovation du bâtiment de l'administration - subvention		0.00	-15'208.00	-15'208.00	15'208.00		
Auberge de la gare - Rénovation et entretien ancien bâtiment - M7/22	2022	235'000.00	131'793.75	225'856.55	9'143.45	Travaux finis en 2023	T
Auberge de la gare - Subvention		0.00	-8'531.00	-8'531.00	8'531.00		
2 Formation							
Crédit d'étude infra. Scolaires et sportives - M30	2023	380'000.00	0.00	0.00	380'000.00	Crédit voté en 12.2023 - étude en 2024	C
Gestion informatique des clés des bâtiments	2019	90'000.00	9'904.85	87'412.20	2'587.80	Travaux finis en 2023	T
3 Culture, sports et loisirs							
Zone sportive - Rénovation place de jeux - M14/22	2022	60'000.00	56'057.15	56'057.15	3'942.85	Travaux finis en 2023	T
Zone sportive - Réfection buvette - M27/23	2023	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00	Crédit voté en 12.2023 - début des travaux en 2024	C
6 Trafic et télécommunications							
Réfection route de la Croix et de l'Eglise	2020	100'000.00	44'428.40	98'790.15	1'209.85	Travaux finis en 2023	T
Sentier piétonnier- route de la Croix	2020	60'000.00	20'378.00	66'000.00	-6'000.00	Travaux finis en 2023	T
Réfection autour de l'Eglise - M13/22	2022	185'000.00	164'668.85	164'668.85	20'331.15	Travaux finis en 2023	T
Assainissement éclairage public - M15/22	2022	355'000.00	12'173.85	0.00	355'000.00	En suspens auprès du bureau ingénieur (appel d'offres)	C
Réfection des routes communales -M28/23	2023	256'000.00	0.00	0.00	256'000.00	Crédit voté en 12.2023 - début des travaux en 2024	C
Achat tracteur - M29/23	2023	90'500.00	0.00	0.00	90'500.00	Crédit voté en 12.2023 - Appels d'offres	C
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire							
Assainissement et développement réseau eau potable	2020	1'850'000.00	441'501.15	553'173.35	1'296'826.65	Travaux en cours	C
Reprise des instal. hydrauliques d'armassuisse	2018	180'000.00	180'000.00	180'000.00	0.00	Contrat de vente validé par Armassuisse en 2023	T
Taxes de raccordement entre. Privées	-		-11'463.60			Facturation des taxes à la délivrance du permis	-
Taxes de raccordement ménages privés	-		-21'093.00			Facturation des taxes à la délivrance du permis	-
Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit d'étude	2014	15'000.00	0.00	8'196.75	6'803.25	Crédit d'étude terminé	T
Mise en séparatif "Fin du Chêne"	2015	215'000.00	0.00	215'000.00	0.00	Lié au bassin de rétention (permis de construire)	C
Bassin de rétention	2018	1'300'000.00	0.00	436'079.80	863'920.20	En suspens auprès des services du canton	C
Taxes de raccordement entre. Privées	-		-11'008.65			Facturation des taxes à la délivrance du permis	-
Taxes de raccordement ménages privés	-		-44'604.80			Facturation des taxes à la délivrance du permis	-
Revitalisation du ruisseau de Corsallettes (secteur Les Noutes) - M9/22	2022	630'000.00	67'533.50	67'533.50	562'466.50	Travaux débutés en octobre 2023	C
Chapelle mortuaire	2018	350'000.00	12'226.05	341'663.90	8'336.10	Travaux terminés - meubles funéraires reçus en 2023	T
Révision du PAL, crédit additionnel 4 - M1/21	2021	80'000.00	12'278.85	91'562.40	-11'562.40	Nouvelle mise à l'enquête	C
Total des dépenses 2023			1'238'014.35				
Total des recettes 2023			-111'909.05				
Excédent de dépenses 2023			1'126'105.30				

2.2 Décomptes finaux des investissements terminés

Rénovation du bâtiment administratif

Rénovation du bâtiment administratif		Crédit voté en 2019	Dépenses / Recettes	Solde	
				Solde négatif = dépassement crédit	
		460'000.00	461'029.15	-1'029.15	
Compte 0290.5040.0	Crédit de réalisation	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
		2019	400'000.00		400'000.00
		2020		29'159.60	370'840.40
		2021		11'183.95	359'656.45
		2022		350'823.65	8'832.80
		2023		8'500.75	332.05
		TOTAL	400'000.00	399'667.95	332.05
Compte 0290.5040.1	Crédit additionnel	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
		2023	60'000.00	76'569.20	-16'569.20
		TOTAL	60'000.00	76'569.20	-16'569.20
Compte 0290.6310.00	Subvention cantonale	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
		2023	0.00	-15'208.00	15'208.00
		TOTAL	0.00	-15'208.00	15'208.00

Les derniers travaux de finitions ainsi que l'aménagement du parking sont terminés. Globalement, le budget est respecté. Un crédit additionnel de CHF 60'000.00 avait été accepté lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2022 pour financer les plus-values telles que le remplacement total du crépis et l'intervention sur les fondations en molasse endommagées par l'humidité.

La subvention cantonale de CHF 15'208.00 versée en 2023, a été comptabilisée dans le compte de recettes 0290.6310.00 ; elle ne peut pas directement comptabilisée dans le compte de dépenses.

Auberge de la gare – Rénovation et entretien ancien bâtiment – M7

Auberge de la gare - Rénovation et entretien ancien bâtiment - M7		Crédit voté en 2022	Dépenses / Recettes	Solde
				Solde négatif = dépassement crédit
		235'000.00	217'325.55	17'674.45
Compte 0290.5040.03 Crédit de réalisation	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
	2022	235'000.00	94'062.80	140'937.20
	2023		131'793.75	9'143.45
	TOTAL	235'000.00	225'856.55	9'143.45
Compte 0290.6310.01 Subvention cantonale	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
	2023	0.00	-8'531.00	8'531.00
	TOTAL	0.00	-8'531.00	8'531.00

Des travaux de rénovation ont été réalisés pour un total de CHF 217'325.55. Pour ce projet, une subvention à hauteur de CHF 8'531.00 a été versée. Le budget a été respecté

Gestion informatique des clés des bâtiments

Gestion informatique des clés des bâtiments		Crédit voté en 2019	Dépenses / Recettes	Solde
				Solde négatif = dépassement crédit
		90'000.00	87'412.20	2'587.80
Compte 2170.5040.10 Crédit de réalisation	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
	2019	90'000.00	0.00	90'000.00
	2020		42'433.50	47'566.50
	2021		32'721.65	14'844.85
	2022		2'352.20	12'492.65
	2023		9'904.85	2'587.80
	TOTAL	90'000.00	87'412.20	2'587.80

Le crédit voté lors de l'Assemblée communale du 07.05.2019 a été respecté. Environ 230 clés sont gérées par l'administration pour tous les bâtiments (administration, buvette, édilité, école...). Auparavant, en cas de perte de clés, il était nécessaire de remplacer tous les cylindres. Avec l'introduction du système informatique, cette procédure n'est plus requise. En outre, il permet de gérer les ouvertures des portes mais aussi des horaires.

Zone sportive – Rénovation place de jeux – M14

Zone sportive - Rénovation place de jeux - M14		Crédit voté en 2022	Dépenses / Recettes	Solde
				Solde négatif = dépassement crédit
		60'000.00	56'057.15	3'942.85
Compte 3410.5030.00 Crédit de réalisation	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
	2022	60'000.00	0.00	60'000.00
	2023		56'057.15	3'942.85
	TOTAL	60'000.00	56'057.15	3'942.85

Le crédit voté lors du Conseil général du 13.12.2022 pour un montant de CHF 60'000.00 a été respecté. Les dépenses pour un total de CHF 56'057.15 ont permis de sécuriser mais également mettre à disposition des infrastructures répondant aux normes actuelles.

Réfection route de la Croix et de l'Eglise

Réfection route de la Croix et de l'Eglise		Crédit voté en 2020	Dépenses / Recettes	Solde
				Solde négatif = dépassement crédit
		100'000.00	98'790.15	1'209.85
Compte 6150.5010.03 Crédit de réalisation	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
	2020	100'000.00	0.00	100'000.00
	2021		54'361.75	45'638.25
	2022		0.00	45'638.25
	2023		44'428.40	1'209.85
	TOTAL	100'000.00	98'790.15	1'209.85

Le crédit voté lors de l'Assemblée communale du 15.12.2020 pour un montant de CHF 100'000.00 a été respecté.

Sentier piétonnier – route de la Croix

Sentier piétonnier - route de la Croix		Crédit voté en 2020	Dépenses / Recettes	Solde
				Solde négatif = dépassement crédit
		60'000.00	66'000.00	-6'000.00
Compte 6150.5010.04 Crédit de réalisation	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
	2020	60'000.00	0.00	60'000.00
	2021		19'885.45	40'114.55
	2022		25'736.55	14'378.00
	2023		20'378.00	-6'000.00
	TOTAL	60'000.00	66'000.00	-6'000.00

Le budget a été légèrement dépassé de CHF 6'000 (+10%) ; des travaux afin de diminuer la pente du dernier virage ont été réalisés. Selon le règlement des finances, le conseil communal est compétent pour

décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit d'engagement concerné.

Réfection autour de l'Eglise – M13

Réfection autour de l'Eglise - M13		Crédit voté en 2022	Dépenses / Recettes	Solde
				Solde négatif = dépassement crédit
		185'000.00	164'668.85	20'331.15
Compte 6150.5010.05 Crédit de réalisation	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
	2022	185'000.00	0.00	185'000.00
	2023		164'668.85	20'331.15
	TOTAL	185'000.00	164'668.85	20'331.15

Le crédit voté lors du Conseil général du 13.12.2022 pour un montant de CHF 185'000.00 a été respecté. Les dépenses pour un total de CHF 164'668.85 étaient nécessaires : la place et la route autour de l'Eglise étaient qualifiées de mauvais état. De plus, la réparation de la conduite du consortium, dont la commune est membre, située au nord de l'église a été effectuée.

Reprise des installations hydrauliques d'Armasuisse

Reprise des installations hydrauliques d'Armasuisse		Crédit voté en 2020	Dépenses / Recettes	Solde
				Solde négatif = dépassement crédit
		180'000.00	180'000.00	0.00
Compte 7101.5040.00 Crédit de réalisation	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
	2018	180'000.00	0.00	180'000.00
	2019		0.00	0.00
	2020		0.00	0.00
	2021		7'431.30	172'568.70
	2022		-7'431.30	180'000.00
	2023		180'000.00	0.00
	TOTAL	180'000.00	180'000.00	0.00

Le crédit voté lors de l'Assemblée communale du 18.12.2017 a été respecté. Des dépenses de CHF 7'431.30 étaient comptabilisées en 2021 par erreur dans ce compte. C'est pourquoi ce montant a été extourné en 2022. Après validation de contrat de vente par Armasuisse, le paiement de CHF 180'000.00 a été effectué en 2023.

Mise en séparatif « Fin du Chêne, crédit d'étude

Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit d'étude		Crédit voté en 2014	Dépenses / Recettes	Solde
				Solde négatif = dépassement crédit
		15'000.00	8'196.75	6'803.25
Compte 7101.5040.00	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
	2014	15'000.00	0.00	15'000.00
	2015		6'559.25	8'440.75
	2016		1'637.50	6'803.25
	2017		0.00	6'803.25
	2018		0.00	6'803.25
	2019		0.00	6'803.25
	2020		0.00	6'803.25
	2021		0.00	6'803.25
	2022		0.00	6'803.25
	2023		0.00	6'803.25
	TOTAL	15'000.00	8'196.75	6'803.25

Depuis le crédit voté en 2014, des dépenses ont été comptabilisées en 2015 et 2016 pour un total de CHF 8'196.75. Selon le règlement des finances, seuls les crédits d'engagement de plus de CHF 50'000 peuvent être activés au bilan. Le montant dépensé de CHF 8'196.75 ne figure plus à l'actif et a été entièrement amorti en 2023.

Chapelle mortuaire

Chapelle mortuaire		Crédit voté en 2018	Dépenses / Recettes	Solde
				Solde négatif = dépassement crédit
		350'000.00	341'663.90	8'336.10
Compte 7710.5040.00	Année	Crédit voté	Dépenses / Recettes	Solde
	2018	350'000.00	1'292.00	348'708.00
	2019		6'490.00	342'218.00
	2020		26'899.10	315'318.90
	2021		287'695.65	27'623.25
	2022		7'061.10	20'562.15
	2023		12'226.05	8'336.10
	TOTAL	350'000.00	341'663.90	8'336.10

Le crédit de CHF 350'000 voté lors de l'Assemblée communale le 26.04.2018 a été respecté. La construction d'une chapelle mortuaire était nécessaire afin d'accueillir les défunts et leur famille dans les meilleures conditions possibles.

3. Le bilan

Le bilan représente une photographie de la situation des biens (actifs) et des engagements communaux (passifs) au 31 décembre 2023.

Le bilan au 31.12.2023 appelle les commentaires généraux suivants :

Compte 10800.00 – Terrain à bâtir du patrimoine financier

Selon la directive no 8, il est important de réévaluer périodiquement le patrimoine financier. À la suite de la décision du conseil communal, le prix de vente par mètre carré pour la dernière parcelle (RF 1416) située dans la zone industrielle Au Martzé, qui est encore disponible à la vente, a été augmenté. Initialement fixé à CHF 160.-/m2, ce prix a été réajusté à CHF 220.-/m2. Cette opération génère une augmentation de l'actif de CHF 329'459.00 en 2023.

Compte 20550.00 - Provisions pour soldes dépenses nouvelles

Les dépenses nouvelles prévues au budget 2023 correspondant à des entretiens importants font l'objet d'une provision à charge de l'exercice 2023 si le report du projet est dûment justifié et que son financement n'est pas inscrit au budget 2024.

Les provisions suivantes ont été comptabilisées :

Compte	Libellé	Montant	Commentaire
6150.3141.00	Entretien des routes et chemins piétonniers	28'503.00	Chemin d'accès (piétions vélos) Martzé : avant travaux – verbal de division en cours
6150.3141.00	Entretien des routes et chemins piétonniers	28'000.00	Réfection route de la Pantar – début des travaux repoussés
7101.3111.01	Achat de compteurs	9'000.00	Commande compteur pour BLA* dès que chambre sera créée
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	20'823.00	Pose conduite EP – alimentation BLA*
TOTAL		86'326.00	

* BLA = Base logistique de l'armée

Compte 20860.00 - Provision assainissement Caisse de pension Etat de Fribourg

Afin de faire face aux charges liées à la modification de la loi sur la caisse de prévoyance de l'Etat, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, une provision avait été constituée en 2019 de CHF 266'000. La provision a été utilisée en partie lors du bouclage 2022. Le solde de la provision, soit CHF 88'757.23 doit être dissoute par le compte 9900.3611.00 postes non ventilables. Sur recommandation du service des Communes, la dissolution s'effectue par cette rubrique.

Compte 20910.00 - Taxes compensatoires pour locaux de la protection civile

La gestion du fonds de contributions de remplacement des places protégées (abris de protection civile) incombe au canton : conformément à l'art. 5 al. 5 de la loi du 6 décembre 2012 modifiant la loi cantonale sur la protection civile, le solde résiduel des fonds communaux devait être transféré au plus tard au 31.12.2023. Pour le versement du solde du fonds, soit CHF 348'535.65, le canton a demandé de comptabiliser l'écriture par le compte de charges 1620.3690.00. Pour la dissolution de la réserve (20910.00), il a été demandé de comptabiliser l'écriture par le compte de revenu 1620.4501.00. Ces écritures n'ont aucun impact sur le résultat de l'exercice.

4. Annexes au message

1. Compte de résultats 2023 par fonction
2. Compte de résultats 2023 par nature
3. Compte des investissements 2023 par fonction
4. Bilan au 31.12.2023
5. Comptabilité des immobilisations
6. Indicateurs financiers 2023
7. Tableau des titres et des participations
8. Tableau des provisions
9. Tableau des capitaux
10. Tableau de flux de trésorerie
11. Liste des engagements hors bilan
12. Emprunts bancaires, état au 31.12.2023
13. Règlement communal des finances
14. Limite d'activation
15. Principes relatifs à la présentation des comptes en 2023

Au vu de ce qui précède le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les comptes 2023 de la Commune de Grolley tels qu'elle les a arrêtés.

Approuvé en séance du Conseil communal le 15 avril 2024.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

 Christophe Prétet



La Secrétaire

 Priska Thoutberger

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GROLLEY

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo, RSF 140.11) ;
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo, RSF 140.61);
- le règlement communal des finances du 5 novembre 2020 (RFIN);
- le message n° 31 du Conseil communal du 15 avril 2024;
- le rapport succinct de l'organe de révision des comptes ;
- le rapport de la Commission financière ;

arrête :

Article premier

Le **compte de résultats** de la Commune de Grolley pour l'exercice 2023 sont approuvés tels que présentés, à savoir

Total des charges	CHF 9'678'030.74
Total des revenus	CHF 10'326'109.90
Excédent de revenus	CHF 648'079.16

Article 2

Le **compte des investissements** de la Commune de Grolley pour l'exercice 2023 sont approuvés tels que présentés, à savoir

Total des dépenses	CHF 1'238'014.35
Total des recettes	CHF 111'909.05
Excédent de dépenses	CHF 1'126'105.30

Article 3

La présente décision n'est pas sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'art. 69 de la loi sur les finances communales (LFCO) et à l'art. 10 du règlement communal des finances (RFIN).

Ainsi adopté par le Conseil général, le 25 mai 2024.

Au nom du Conseil général de Grolley

La Présidente

La Secrétaire

Christelle Ambrosini

Priska Thoutberger